

PARIS, LE 15 DECEMBRE 2009

**LISTE DES PIECES A FOURNIR
POUR L'ETABLISSEMENT DU PASSEPORT BIOMETRIQUE
(CAS DE CEUX QUI ONT ACQUIS LA NATIONALITE)**

1. Une photo d'identité pour le formulaire à remplir et à signer ;
2. L'original du certificat de nationalité ivoirienne (**couleur orange**) pour les Ivoiriens d'origine et nés en Côte d'Ivoire ou (**couleur blanche**) pour les Ivoiriens d'origine et nés à l'étranger ou Ivoirien par adoption ou par naturalisation ;
3. L'original de l'extrait d'acte de naissance sans délai de validité;
4. Une photocopie de la carte nationale d'identité ou de la carte consulaire ou l'original de l'attestation administrative d'identité ;
5. Une photocopie de la carte nationale d'identité ou de la carte consulaire ou l'original de l'attestation d'identité de l'un des parents sans délai de validité ;
6. Les photocopies du Décret de naturalisation et du Journal Officiel après présentation de l'original aux agents consulaires ;
7. Le reçu de la banque (**Agence Banque Atlantique 89, Rue de l'Ourcq 75019 Paris**) attestant l'acquittement des droits de passeport (**100 euros**) ;

N.B. : Il est recommandé aux détenteurs d'un ancien passeport ou d'un passeport en cours de validité de se munir impérativement des photocopies dudit passeport lors de l'enrôlement et de l'original du passeport le jour du retrait.

IMPORTANT : Le demandeur doit être obligatoirement présent. Les pièces fournies doivent être présentées à l'agent consulaire lors du dépôt du dossier.

DEPOT : TOUS LES JOURS OUVRABLES DE 09 H 30 A 12 H 00 ET DE 13H30 A 17H00

RETRAIT : TOUS LES JOURS OUVRABLES DE 14H00 A 17H00 (SOUS QUINZAINE)

Téléphone : 01 53 64 62 64

NB : Fermeture du Service Consulaire tous les jours de 12 h 00 à 13 h 30 et à partir de 17 h 00.

**LISTE DES PIECES A FOURNIR
POUR L'ETABLISSEMENT DU PASSEPORT BIOMETRIQUE
(CAS DE L'ETRANGER ADOPTE PAR UN IVOIRIEN)**

1. Une photo d'identité pour le formulaire à remplir et à signer ;
2. L'original du certificat de nationalité ivoirienne (**couleur orange**) pour les Ivoiriens d'origine et nés en Côte d'Ivoire ou (**couleur blanche**) pour les Ivoiriens d'origine et nés à l'étranger ou Ivoirien par adoption ou par naturalisation.
3. L'original de l'extrait d'acte de naissance sans délai de validité;
4. Une photocopie de la carte nationale d'identité ou de la carte consulaire ou l'original de l'attestation administrative d'identité ;
5. Une photocopie de la carte nationale d'identité ou de la carte consulaire ou l'original de l'attestation d'identité de l'un des parents sans délai de validité ;
6. La grosse d'adoption ;
7. Le certificat de nationalité et la photocopie de la Carte Nationale d'identité ou de l'attestation d'identité de l'adoptant ;
8. Pour les adoptions faites par un étranger, il faut la grosse d'adoption, la photocopie du passeport ou la photocopie de la Carte Nationale d'identité de l'adoptant.
9. Le reçu de la banque (**Agence Banque Atlantique 89, Rue de l'Ourcq 75019 Paris**) attestant l'acquittement des droits de passeport (**100 euros**) ;

N.B. : Il est recommandé aux détenteurs d'un ancien passeport ou d'un passeport en cours de validité de se munir impérativement des photocopies dudit passeport lors de l'enrôlement et de l'original du passeport le jour du retrait.

IMPORTANT : Le demandeur doit être obligatoirement présent. Les pièces fournies doivent être présentées à l'agent consulaire lors du dépôt du dossier.

DEPOT : TOUS LES JOURS OUVRABLES DE 09 H 30 A 12 H 00 ET DE 13H30 A 17H00
RETRAIT : TOUS LES JOURS OUVRABLES DE 14H00 A 17H00 (SOUS QUINZAINE)

Téléphone : 01 53 64 62 64

NB : **Fermeture du Service Consulaire tous les jours de 12 h 00 à 13 h 30 et à partir de 17 h 00.**

**LISTE DES PIECES A FOURNIR
POUR L'ETABLISSEMENT DU PASSEPORT BIOMETRIQUE
(CAS DE LA FEMME MARIEE)**

1. Une photo d'identité pour le formulaire à remplir et à signer ;
2. L'original du certificat de nationalité ivoirienne (**couleur orange**) pour les Ivoiriens d'origine et nés en Côte d'Ivoire ou (**couleur blanche**) pour les Ivoiriens d'origine et nés à l'étranger ou Ivoirien par adoption ou par naturalisation ;
3. L'original de l'extrait d'acte de naissance sans délai de validité;
4. Une photocopie de la carte nationale d'identité ou de la carte consulaire ou l'original de l'attestation administrative d'identité ;
5. Une photocopie de la carte nationale d'identité ou de la carte consulaire ou l'original de l'attestation d'identité de l'un des parents sans délai de validité ;
6. La copie de l'acte de mariage et/ou de l'attestation d'identité de l'époux ;
7. Pour la femme étrangère ayant épousé un Ivoirien, il faut la copie de l'acte de mariage et l'original du certificat de nationalité de l'époux ;
8. Le reçu de la banque (**Agence Banque Atlantique 89, Rue de l'Ourcq 75019 Paris**) attestant l'acquittement des droits de passeport (**100 euros**) ;

N.B. : Il est recommandé aux détenteurs d'un ancien passeport ou d'un passeport en cours de validité de se munir impérativement des photocopies dudit passeport lors de l'enrôlement et de l'original du passeport le jour du retrait.

IMPORTANT : Le demandeur doit être obligatoirement présent. Les pièces fournies doivent être présentées à l'agent consulaire lors du dépôt du dossier.

DEPOT : TOUS LES JOURS OUVRABLES DE 09 H 30 A 12 H 00 ET DE 13H30 A 17H00
RETRAIT : TOUS LES JOURS OUVRABLES DE 14H00 A 17H00 (SOUS QUINZAINE)

Téléphone : 01 53 64 62 64

NB : **Fermeture du Service Consulaire tous les jours de 12 h 00 à 13 h 30 et à partir de 17 h 00.**

**LISTE DES PIECES A FOURNIR
POUR L'ETABLISSEMENT DU PASSEPORT BIOMETRIQUE
(CAS DES MINEURS)**

1. Une photo d'identité pour le formulaire à remplir et à signer ;
2. L'original du certificat de nationalité ivoirienne (**couleur orange**) pour les Ivoiriens d'origine et nés en Côte d'Ivoire ou (**couleur blanche**) pour les Ivoiriens d'origine et nés à l'étranger ou Ivoirien par adoption ou par naturalisation ;
3. L'original de l'extrait d'acte de naissance sans délai de validité;
4. Une photocopie de la carte nationale d'identité ou de la carte consulaire ou l'original de l'attestation administrative d'identité ;
5. Une photocopie de la carte nationale d'identité ou de la carte consulaire ou l'original de l'attestation d'identité de l'un des parents sans délai de validité ;
6. Une autorisation parentale légalisée ;
7. Pour les mineurs de plus de 13 ans, il faut une attestation d'identité.
8. Le reçu de la banque (**Agence Banque Atlantique 89, Rue de l'Ourcq 75019 Paris**) attestant l'acquittement des droits de passeport (**100 euros**) ;

N.B. : Il est recommandé aux détenteurs d'un ancien passeport ou d'un passeport en cours de validité de se munir impérativement des photocopies dudit passeport lors de l'enrôlement et de l'original du passeport le jour du retrait.

IMPORTANT : Le demandeur doit être obligatoirement présent. Les pièces fournies doivent être présentées à l'agent consulaire lors du dépôt du dossier.

DEPOT : TOUS LES JOURS OUVRABLES DE 09 H 30 A 12 H 00 ET DE 13H30 A 17H00
RETRAIT : TOUS LES JOURS OUVRABLES DE 14H00 A 17H00 (SOUS QUINZAINE)

Téléphone : 01 53 64 62 64

NB : **Fermeture du Service Consulaire tous les jours de 12 h 00 à 13 h 30 et à partir de 17 h 00.**

**LISTE DES PIECES A FOURNIR
POUR L'ETABLISSEMENT DU PASSEPORT BIOMETRIQUE
(CAS GENERAL)**

1. Une photo d'identité pour le formulaire à remplir et à signer ;
2. L'original du certificat de nationalité ivoirienne (**couleur orange**) pour les Ivoiriens d'origine et nés en Côte d'Ivoire ou (**couleur blanche**) pour les Ivoiriens d'origine et nés à l'étranger ou Ivoirien par adoption ou par naturalisation ;
3. L'original de l'extrait d'acte de naissance sans délai de validité;
4. Une photocopie de la carte nationale d'identité ou de la carte consulaire ou l'original de l'attestation administrative d'identité ;
5. Une photocopie de la carte nationale d'identité ou de la carte consulaire ou l'original de l'attestation d'identité de l'un des parents sans délai de validité ;
6. Le reçu de la banque (**Agence Banque Atlantique 89, Rue de l'Ourcq 75019 Paris**) attestant l'acquittement des droits de passeport (**100 euros**).

N.B. : Il est recommandé aux détenteurs d'un ancien passeport ou d'un passeport en cours de validité de se munir impérativement des photocopies dudit passeport lors de l'enrôlement et de l'original du passeport le jour du retrait.

IMPORTANT : Le demandeur doit être obligatoirement présent. Les pièces fournies doivent être présentées à l'agent consulaire lors du dépôt du dossier.

DEPOT : TOUS LES JOURS OUVRABLES DE 09 H 30 A 12 H 00 ET DE 13H30 A 17H00
RETRAIT : TOUS LES JOURS OUVRABLES DE 14H00 A 17H00 (SOUS QUINZAINE)

Téléphone : 01 53 64 62 64

NB : Fermeture du Service Consulaire tous les jours de 12 h 00 à 13 h 30 et à partir de 17 h 00.